

Sujet : [INTERNET] Avis Enquête Publique du projet éolien "Champeaux" sur Nesle la Reposte

De : >

Date : 08/07/2023 à 10:32

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Au commissaire enquêteur,

Merci de bien vouloir tenir compte de mes remarques concernant le projet Champeaux de la SOCIÉTÉ SSE

1/ Pour les raisons suivantes, je m'oppose formellement à ce projet et commence à m'interroger sur le bien fonder des partenariats Nissan, total énergie...etc avec cette société Anglo-écossaise! Vent elle aussi (elle même) des panneaux solaires ou des voitures électriques dont le phosphate utile au batterie sera pire que son épandage dans les cultures? (Raison principale pour laquelle on nous impose déjà de vivre accolé à des methaniseurs qui pu et détruit les si charmantes petites routes de campagnes tout en émettant du GES!!)

2/- Les cartes d'impact environnemental sont obsolètes (2019) et minimisent gravement la saturation éolienne autour de nos villages.

- Elles ignorent tous les projets développés après 2019: Porte de Champagne 2 à La-Forestière et Les Essarts, Les Griottes à Champguyon, Saint-Bon, Le Champs des Alouettes à Neuvy et Joiselle...

- Et elles ignorent aussi tous les projets non-encore enregistrés à la DREAL: La Chalmelle, Montpothier, Montgenost, Barbuise, Joiselle, Moeurs-Verday... Résultat, seulement 38 éoliennes prises en compte au lieu de 85 dans un rayon de 10 km autour des Champeaux.

3/ *le 10/06/2023...Roc est le deuxième de son espèce à succomber aux pales d'éoliennes, deux ans après [la mort d'Angèle là-encore aux Pays-Bas](#). Le rapace avait, lui-aussi, été relâché un an plus tôt en France dans le cadre de LIFE Gypconnect...*

....une soixantaine de faucons crécerelle inanimés avaient été retrouvés au pied des éoliennes... Un nombre qui, selon l'association requérante France Nature Environnement, constituerait la seule part visible de la mortalité causée par le parc, en réalité estimée au triple !.....



Des rapaces victimes de pales d'éoliennes
30millionsdamis.fr

Les millions de bénéfiques ne suffisent toujours pas à empêcher la mort de nombreux oiseaux!!
Dont les programmes de réinsertion coûtent des miles et des cent et son réduit à néant en quelques secondes!!!!

Je vis dans un hameau proche de ce projet et vois régulièrement les faucons crècerelles, les chouettes, les buzzards....etc

ARRÊTER DE LES CONDAMNER À MORD!!!! Ils sont les anti raticide du FUTUR!!!!!!!!!! Notre alimentation en dépend. Je ne veux pas plus de pesticides dans ma bouffe ni dans l'eau des nappes!!!!

Ce projet se situe au cœur d'une région BOISÉE ET VIVANTE , on est pas en pleine mer Anglo-écossaise !!!!!

4/ C'est moche, ça fait du bruit, ça tue et dérange la faune, cela va à l'encontre de la trame verte et noir, ça dévalorise nos baraques, nuit à la santé, modifie la perméabilité du sol.....etc

Entre ça et les méthaniseurs....mais alors comme la faune.....fuyons notre si belle région boisée!!!!

STOP A L'ECO-MASSACRE de nos campagnes !!!! et stop a l'engraissement d'actionnaires incapables de protéger et valoriser notre Brie champenoise .

5/ et parlons du ZAN! Plus de jardinnet futur pour le riverain, mais oui bien sûr !!

Il faut arrêté l'artificialisation croissante des terres naturelle, agricoles et forestières.....mais ON MARCHE SUR LA TÊTE!!!!

Le Zéro artificialisation nette....?

ZAN : un concept initié de longue date

Le ZAN est apparu en 2018 dans le cadre du Plan biodiversité comme objectif inédit et ambitieux visant à lutter contre l'artificialisation croissante des terres naturelles, agricoles et forestières.

Le concept est relativement simple : limiter et réduire au maximum la consommation d'espace à des fins d'urbanisation, et compenser l'artificialisation des terres qui ne peut être évitée, par des surfaces agro-naturels ; ceci afin d'atteindre un bilan numérique nul en termes de surfaces artificialisées.

Bien que l'appellation se remonte à une période antérieure, la prise de conscience de l'artificialisation des terres est devenue un enjeu majeur de la politique de l'habitat (notamment avec la loi ELAN fin 2018).

Fiscalité Ecologique (CFE) et du Comité pour l'Economie Verte (CEV) voient quant à elles le jour en 2013. L'année 2015 marque le début de la mise en place d'outils dont les rôles seront déterminants dans la trajectoire future du ZAN. C'est ainsi que le premier d'entre eux, le SRADDET*, est créé suite à la loi NOTRe.

En 2023, le ZAN est devenu un objectif central de la loi ELAN fin 2018, et de « Zéro artificialisation nette ». Une recommandation de la Commission européenne a été adoptée en 2020 pour la mise en place de la route pour l'artificialisation des terres. Le ZAN est devenu un objectif central de la loi ELAN fin 2018.

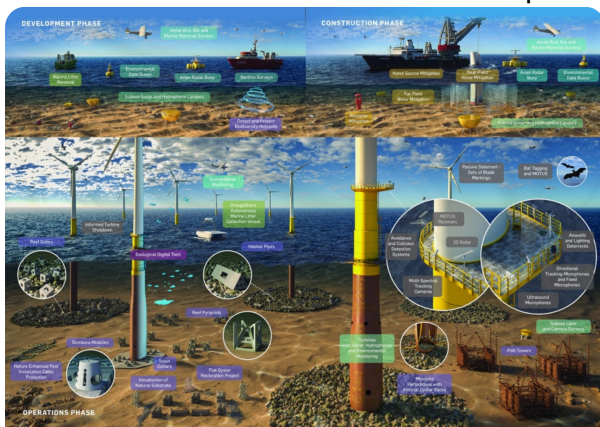
2023

50 000 m²

300 m²

2000 m²

6/ Et enfin, les nouveaux outils numériques utilisés et/ou développés par la SSE renewables ont une empreinte carbone catastrophique et rendent le monde dépendant aux énergies. Nous élevons nos enfants dans le sens contraire!!! L'énergie verte n'existe pas, freiner sa consommation mondiale devrait être priorité!



Jumeaux numériques SSE Renewables, Avanade et Microsoft
 energiesdelamer.eu

7/ et aussi attendre qu'un arbre pousse mais c'est minimum 30ans pour cacher de telles machines, et tout ça pour piéger un oiseau qui aura eu l'idée d'y vivre....!!!!

.....

Remarque d'une personne autochtone soucieuse de préserver bénévolement son environnement quelle connaît bien mieux que n'importe quel étude bidon des environs!! Et ce pour les enfants de ses enfants!!!!!!

Venez Mr le commissaire enquêteur dans les nombreux hameaux faire une promenade à cheval, à vélo, à pied sous une éolienne, venez vivre dans l'odeur générée par les methaniseur, venez voir les hérissons écraser sur nos petites routes par d'innombrables véhicules xxl, venez découvrir l'ampleur du massacre généré par la production de ces soit disante énergies vertes qui ce cumule autour de nos maisons!!!! Et la nuit fermer bien les volets....surtout! Un rideau ni suffit plus!

Pour le collectif du Châtelot